



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

N/réf. : 10.03.04_2025

No 22-2025 – Séance du 27 mai 2025

Boucllement du préavis n° 03-2023 concernant l'acquisition d'une grange à la route des Arenays 4 à St-Légier-La Chiésaz, pour un montant de CHF 620'000.-

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par la présente communication, la Municipalité vous informe du boucllement du préavis mentionné ci-dessus, soit :

- **Acquisition d'une grange à la route des Arenays 4, pour un montant de CHF 620'000.-**

| | | |
|----------------------|-----|------------|
| Préavis voté | CH | 620'000.00 |
| Montants dépensés | CHF | 512'634.85 |
| Economie de dépenses | CHF | 107'365.15 |

Les heures de travail effectuées par les services communaux ne font pas partie des coûts mentionnés ci-dessus.

Nous relevons également que certaines dépenses ont pu être économisées en raison, notamment, de la réalisation de certains travaux par le service des espaces publics. De plus, les divers et imprévus n'ont pas été utilisés.

Selon les conclusions amendées par le Conseil communal lors de sa séance du 28 février 2023, l'achat de la grange elle-même, soit CHF 369'400.-, sera amortie sur une durée de 30 ans et le coût des travaux strictement nécessaire, soit CHF 143'234.85, sur une durée de 10 ans.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire adj.

J.-M. Guex

Blonay, le 20 mai 2025

Délégation municipale : M. Alain Bovay, syndic

Copie : Bureau du Conseil communal – Cogest - Service des finances